



TRAVAUX AGENCES

SAINT JUST EN CHAUSSÉE (05039)



Vos élus **FO LCL** ont donné un avis favorable sur cette nouvelle consultation n'entraînant aucun impact pour les collègues et les clients. Les grands changements se trouvent dans :

- la démolition de l'ancien et la création d'un nouveau plancher de l'ETS
- la création de la rampe d'accès agence pour répondre aux normes Personnes en Situation de Handicap (PSH), Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et Usagers en Fauteuil Roulant (UFR).

Un désamiantage est nécessaire, entraînant 2 semaines de travaux supplémentaires.

A noter que les visites aux coffres demeurent sur rendez-vous le samedi matin, comme d'habitude. Les moyens de paiement seront délivrés à Clermont de l'Oise

Les travaux débiteront le 27 mai, pour une durée totale de 10 semaines.



RVP 2023 ET EMP À MOINS DE 50

RVP

Selon la direction, pour le Retail, le montant de RVP brut (collectif et individuel) versé en 2023 est de 3337K€ (vs 3340K€ sur l'année 2022), soit un montant moyen versé par salarié de 4253€ (vs 4254€ sur l'année 2022), pour un taux d'atteinte global des opportunités de 99,3% (vs 99,6% sur l'année 2022). Par exemple, pour un conseiller clientèle particuliers, cela donne un montant moyen de 3565€ vs 3482€ en 2022, pour un taux d'atteinte global à 97,8%.

De la même manière, pour LCL Mon Contact (LCL MC), le montant de RVP brut (collectif et individuel), versé en 2023, est de 375K€ (vs 358K€ sur l'année 2022), soit un montant moyen versé par salarié de 3876€ (vs 3798€ sur l'année 2022), pour un taux d'atteinte global des opportunités de 100,4% (vs 99,3% sur l'année 2022). Par exemple, pour la Banque Au Quotidien, cela donne un montant moyen de 3952€ vs 3650€ en 2022, pour un taux d'atteinte global à 101,9%.

Ces chiffres ne reflètent pourtant pas le sentiment général de percevoir moins de RVP d'année en année.



EMP



Nous avons demandé à connaître le nombre de collègues notés au moins une fois moins de 50 en EMP.

Pour le Retail, il y en a eu 26 sur 860 (10 hommes et 16 femmes, 3 cadres et 23 techniciens, 18 temps plein et 8 temps partiels), dont 18 cas « techniques » (ALD, démissions, retraite, fin de contrat...)

Pour LCL MC, il y en a eu 21 sur 97, dont 13 cas « techniques »

Cette notation inférieure à 50 prive déjà les salariés concernés de la part collective de leur RVP. Aujourd'hui, pour certains, elle devient, en plus, un motif de sanction. Vos élus **FO LCL** ne sont absolument pas d'accord avec ce procédé et nous l'avons fait savoir au DDR NO et à la ligne RH.

Si vous êtes noté inférieur à 50, les élus **FO LCL** du Nord-Ouest vous conseillent vivement de :

- demander un entretien d'explication durant lequel vous exposerez vos propres constats
- confirmer l'entretien par écrit
- demander par écrit une formation ou un coaching sur ce qui vous fait, éventuellement, défaut pour obtenir une note égale ou supérieure à 50.

Le DDR et la ligne RH sont pourtant unanimes : « **Ce n'est pas une sanction mais une alerte** » « **Il y a un rôle d'accompagner et non de sanctionner** ». Peut-être. Mais il y a quand même des conséquences financières ! Quant à LCL MC, il y a une prise de conscience sur l'amalgame entre critères qualitatifs et quantitatifs. Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention.

BILAN NOUVELLE GÉNÉRATION

Selon la direction, 110 agences étaient éligibles à ce projet. Aujourd'hui, 84 ont été rénovées et 6 sont en cours. Il reste donc 20 agences. Certaines sont déjà prévues pour une information/consultation en CSE sur les 3eme et 4eme trimestres 2024. À noter qu'il reste 6 automatisations dans les 20 agences citées. La direction est challengée sur d'éventuelles relocalisations, d'où le retard de rénovation.

Vos élus **FO LCL** ne manqueront pas de vous informer des prochaines rénovations.



AUXILIAIRES DE VACANCES D'ÉTÉ ET FERMETURES ESTIVALES

Le recrutement pour cet été est en cours. Il n'existe pas de difficultés de recrutement, selon la direction. Quant au planning des **fermetures d'agences**, il n'y en aura pas en Picardie et en Normandie.

Pour le **Pas de Calais**, comme à son habitude, Vieux Lille, Recueil Villeneuve d'Asq et Hellemmes **sont impactées**.

JEUX OLYMPIQUES 2024



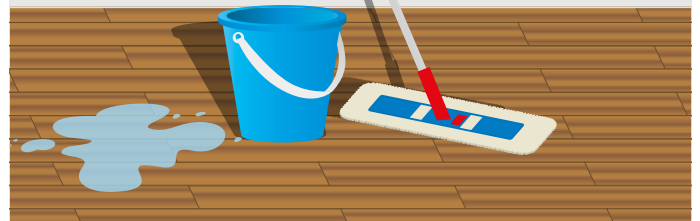
LCL n'étant pas partenaire des **JO**, la direction rappelle qu'il est strictement interdit de faire quoi que ce soit en lien avec les **JO**. L'utilisation des symboles olympiques (anneaux olympiques, flamme, mention de « **Paris 2024** » ou « **Jeux olympiques** », ...) est absolument prohibée. Pour le moment, le programme du parcours de la flamme n'est pas définitif, il est difficile de prévoir des mesures.

Nous savons d'ores et déjà qu'il y a 7 villes étape sur notre DDR : Lille, Lens, Amiens, Le Havre, Vernon, Saint Quentin et Beauvais. 25 villes seront traversées. Le parcours n'est pas encore connu et peut être amené à changer. En tout état de cause, c'est le manager de proximité qui décidera des mesures à prendre. Une agence peut être fermée avec les collègues en télétravail ou bien juste fermée une heure ou deux, le temps du passage de la flamme. Quitter plus tôt, pour des raisons de circulation, est aussi une éventualité.

Le conseil FO LCL : profitez-en pour assister au passage de la flamme à côté de votre agence car cela reste un moment exceptionnel.

MÉNAGE

Vos élus **FO LCL** vous rappellent que le moindre incident concernant la qualité du ménage doit être déclaré via un calnet, même tous les jours s'il le faut, afin de faire bouger les choses auprès de ISS. Il en est de même pour la prestation du courrier. En ce qui concerne la salle de pause du site LCL MC de Roubaix, elle est bien incluse dans le contrat d'entretien.



CRÉATION D'UNE SALLE DE RÉUNION À CREIL

La direction est en cours d'étude sur ce point. Il paraît, à ce jour, difficile de le faire sans supprimer un salon d'accueil. Mais d'autres pistes sont à l'étude. Vos élus **FO LCL** restent vigilants sur ce point.



REJOIGNEZ-NOUS !

Si vous vous reconnaissez dans nos idées, si vous partagez nos valeurs, soutenez notre action en devenant adhérent à **FO LCL**.

Contactez un délégué **FO LCL** du Nord-Ouest ou remplissez la demande en ligne en suivant ce lien : <https://www.fo-lcl.fr/form/page2.html>





BILAN DES DÉMISSIONS

Depuis le 1er Janvier 2024, la DDR NO a enregistré 10 démissions (16 à la même époque en 2023).

Dans le détail :

- 4 en DR Haute Normandie
- 3 en DR Picardie
- 1 en DR Nord pas de Calais
- 2 en Direction des Entreprises
- aucune en Banque Privée et à LCL MC.



Pour vos élus **FO LCL**, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance sont, entre autres, des atouts nécessaires pour retenir les salariés. Nous attendons beaucoup du benchmark promis par la direction générale sur la structure de la rémunération. Une réunion sur ce sujet, pour connaître les éléments objectifs à retenir en termes de rémunération ainsi que le panel des établissements bancaires retenus, devrait se tenir dans les prochaines semaines. @suivre.



JOURS DE CONGÉS ACQUIS PENDANT UN ARRÊT MALADIE

Vos élus **FO LCL** alertent une fois de plus la direction sur la loi du 22 Avril 2024 et somment LCL de se mettre en conformité. La réponse reste la même : LCL respectera la loi mais reste en attente de la mise à jour de l'outil des congés, plus complexe qu'il n'y paraît. Vos élus **FO LCL** sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions si vous êtes concernés.



ASSURANCE AUTO : DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Un nouveau contrat d'assurance auto, garantissant les déplacements professionnels de tous ses salariés, a été souscrit par LCL auprès de Pacifica. Vous devez, à partir de maintenant, annuler l'option que vous auriez éventuellement souscrite auprès de votre assurance auto personnelle. La direction signale qu'elle prendra encore en charge le prix de votre option, jusqu'à une date donnée.

AVIS GOOGLE AVEC LE NOM D'UN COLLÈGUE

Si votre nom apparaît dans un avis Google (ou tout autre réseau social) et que vous souhaitez le faire retirer vous devez envoyer un mail à : webmaster.communication@lcl.fr

A noter qu'un avis ou message signalé à Google n'entraîne pas automatiquement la suppression de celui-ci. En effet, seul Google décide de le supprimer ou non.

Le conseil **FO LCL** : initiez, en parallèle, une demande à titre personnel à Google, afin d'appuyer la suppression sous couvert du RGPD.



PPV DE 400 €

Vos élus **FO LCL** ont une fois de plus relancé la question que tout le monde se pose : le versement de la Prime de Partage de la Valeur, promise par Serge Magdeleine en Janvier, aura-t-il lieu avant l'été ? Voire : Aura-t-il lieu en 2024 ? La réponse reste toujours la même : la publication du décret de loi de finance se fait toujours attendre. C'est ce décret qui permettra de pouvoir, éventuellement, épargner la prime sur PEE ou PERCOL, pour éviter qu'elle ne soit fiscalisée et chargée socialement.

FO LCL demande qu'une communication d'attente de la part de la direction soit faite auprès de l'ensemble des salariés.

RAPPEL SUR LE RESPECT DES PROCÉDURES

Suite à la recrudescence des mesures disciplinaires pour faute, vos élus **FO LCL** vous invitent à la plus grande vigilance et au respect des procédures.

Un manque de résultats ne générera jamais une sanction contrairement à un non-respect des procédures.

La réglementation est de plus en plus contraignante et de fait les exigences internes deviennent particulièrement prégnantes.

Dans certains cas, en cas de manquement ou de faute, il n'y a pas de conséquence importante. Selon les situations, soit aucune suite n'est donnée, soit la faute commise fait l'objet d'observations orales, voire écrites. Rien de tout cela ne constitue une sanction.

En revanche, les mesures disciplinaires, par ordre de gravité croissant, sont les suivantes :

Avertissement / Blâme / Rétrogradation / Licenciement

Vos élus **FO LCL** sont là pour vous accompagner dans tous les cas afin de vous défendre et tenter de minimiser les sanctions éventuelles à votre rencontre.

La procédure disciplinaire, quand elle est engagée, débute par l'entretien préalable. A ce stade, vous devez vous faire accompagner par un représentant du personnel et vos élus **FO LCL** se tiennent à votre disposition. C'est votre droit le plus strict pour une raison simple : ils ont préparé l'entretien, pas vous !



Fabien REINERT Délégué Syndical Référent - Alexandre SEIFERT Calais
Nicolas BRIAND LCLMC Roubaix - Charlene DUPONT Lillebonne
Mohammed BOUCHAIB LCLMC Roubaix - Nathalie LAGNEAU Dunkerque
Christophe MARIVALE DR Haute Normandie - Anissa RAFA LCLMC Roubaix
Julien FINET Amiens - Hélène GIRARDIN OSC ROUBAIX - Pascaline JANVIER Beauvais

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



[FO LCL](https://www.facebook.com/FOLCL)



[folclinsta](https://www.instagram.com/folclinsta)



[FO LCL](https://www.linkedin.com/company/fo-lcl)



Site fo-lcl.fr